



jours de carence en cas de Maladie (convention collective 3292)

Par **JIP154**, le **11/11/2009** à **00:00**

Bonjour,

Je travaille dans un bar-tabac en tant que vendeuse. Je suis donc liée à la convention collective 3292. Nous sommes 2 employées. Je travaille dans cet établissement depuis 6 ans

Je voudrais savoir, combien il y a de jours de carence en cas de maladie, et quel pourcentage de mon salaire je toucherai durant ma période de maladie.

Merci d'avance de votre aide

JIP154